

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 18 SEPTEMBRE 2024

Convocations adressées le : mercredi 18 septembre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 5 (délibération 1) 6 (délibérations 2 à 7)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 3

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 8 (délibération 1) et 9 (délibération 2 à 7)

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents :**

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD (délibérations 2 à 7) ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Aude GOBLET ; Michel PADONOU ; Gérard SERER.

### **Suppléants sans voix délibérative :**

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

### **Absents excusés:**

Frédéric AUGIS ; Alain BENARD ; Emmanuel DUMENIL ; Michel GILLOT ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND ; Régis SALIC ; Nathalie SAVATON.

### **Secrétaire de séance :**

Franck MAZET

Monsieur Christophe BOULANGER, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente le rapport suivant :

Madame Agathe BOISSINOT et Monsieur Benjamin SAUVAGE sont propriétaires d'une maison d'habitation située 146bis rue de la Mairie à La Riche, sur les parcelles cadastrées AP 811, AP813 et AP 814 représentant une surface totale de 295m<sup>2</sup>.

Il s'agit d'une maison de 98m<sup>2</sup> environ, construite en 2011 comprenant au rez de chaussée séjour, cuisine, WC et à l'étage, trois chambres, dégagement et salle de bains.

Madame BOISSINOT et Monsieur SAUVAGE ont sollicité dès le 20 mai 2021 le Syndicat des Mobilités de Touraine pour la cession de leur bien.

Le 21 février 2023, le pôle d'évaluation domaniale a estimé ce bien à 366 000 €. Sur cette base, une proposition leur a été faite le 18 avril 2024 à 402 600 €, qu'ils ont accepté par courrier du 18 juin 2024.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente à l'étude notariale de La Riche, située géographiquement la plus proche du bien vendu.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

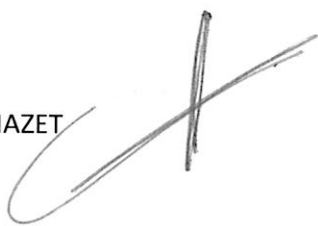

**Vu** l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 21 février 2023,

- **APPROUVE** l'acquisition du bien situé 146bis rue de la Mairie à La Riche, propriété de Madame Agathe BOISSINOT et Monsieur Benjamin SAUVAGE, situé sur les parcelles cadastrées AP 811, 813 et 814, représentant une surface totale de 295m<sup>2</sup>, au prix net vendeur de 402 600 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître TRIQUET, notaire à La Riche,

- **DIT** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>M. MAZET</p>	<p>Pour le Président et par délégation,</p> <p>La Directrice,</p>  <p>Soazic LE GUEN</p>
---	---